

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

**COMMUNIQUÉ DU 20 MARS 2024  
RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



initiée par

spie batignolles

**Groupe Spie batignolles SAS**

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT AUTRES  
INFORMATIONS RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES DE COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE  
D'ENTREPRISES (C.I.F.E.)**



Le présent communiqué a été établi par Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (C.I.F.E.) et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa déclaration de conformité du 19 mars 2024, apposé le visa n° 24-075 en date du 19 mars 2024 sur la note en réponse (la « **Note en Réponse** ») établie par Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (C.I.F.E.) initiée par Groupe Spie batignolles (l'« **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (C.I.F.E.) (le « **Document Autres Informations** ») figurent dans un document déposé auprès de l'AMF le 19 mars 2024 et complètent la Note en Réponse.

La Note de Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (C.I.F.E.) ([www.groupe-etpo.fr/investisseurs/](http://www.groupe-etpo.fr/investisseurs/)) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (C.I.F.E.), Immeuble Challenge 92 - 101 avenue François Arago – 92000 Nanterre.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

**AVIS IMPORTANT**

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (C.I.F.E.) décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*